Septembre 2021 / N° 113

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Le Cameroun, l'autre pays du cacao

L'émergence du private equity camerounais

Port de Douala : bataille autour d'un riche patrimoine

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

Manger africain

Les importations alimentaires de l'Afrique sont régulièrement l'objet de critiques. A tel point que la plupart des gens finissent par croire que les Africains ne parviennent pas à se nourrir eux-mêmes.

Et pourtant la réalité est tout autre. Car les populations africaines se nourrissent dans leur grande majorité de productions agricoles africaines. Il suffit de se rendre sur les marchés de n'importe quelle ville pour s'en rendre compte : mil, sorgho, patate douce, manioc, huile de palme, igname, fruits, légumes, viandes... sont bel et bien produits par des paysans africains. Et on parle là d'une agriculture de qualité qui utilise peu de pesticides et d'engrais chimiques et qui vous offre des saveurs que beaucoup de consommateurs de pays riches ne trouvent plus que dans des rayons bio hors de prix.

Il est vrai que, pour satisfaire la demande des populations urbaines, l'Afrique importe encore trop de denrées comme le riz, le blé, le sucre ou les laitages. Et il serait souhaitable de réduire ces factures en produisant davantage localement. Mais en contrepartie, le continent est également un grand exportateur de produits alimentaires : cacao, arachide, bananes, ananas…

Il est vrai également que certaines régions d'Afrique, plus arides, souffrent trop souvent d'insécurité alimentaire et le réchauffement climatique ne cesse d'aggraver cette situation.

Mais la solution à ces défis n'est peut-être pas à chercher dans le financement d'une agriculture intensive de substitution aux importations. Mais plutôt dans un soutien technique et financier aux paysans africains, dans la construction de routes pour amener leurs productions dans les zones urbaines ou dans les régions en déficit alimentaire. La solution, c'est aussi le développement d'une industrie agroalimentaire à base de produits locaux. Bière au sorgho, pâtes au macabo, chips d'igname nous montrent déjà le chemin.

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Le Cameroun bonifie la qualité de sa fève de cacao

09 • Cacao : lors de la saison 2020-2021, le Cameroun a produit son meilleur volume de fèves de qualité sur 20 ans

09 • Trois nouveaux centres d'excellence de traitement post-récole du cacao à construire en 2021

10 • Avec des chocolatiers français, le Cameroun va lancer une « école d'excellence cacaoyère » pour doper la qualité

10 • Telcar Cocoa, négociant de l'Américain Cargill, distribue 6 milliards de FCFA de primes aux producteurs du cacao certifié

LEADER DU MOIS

34 • Le basketteur Camerounais Joël Embiid proroge son contrat en NBA de 4 ans, pour 109,7 milliards de FCFA

INTERVIEW

12 • Vivian Tchatchueng : « En plus du financement, le capital-investissement accompagne chaque PME dans l'amélioration de sa gouvernance »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Chef d'édition
Aboudi OTTOU

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com

Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 17-23

ECONOMIE ..... P 24-26

FINANCE ..... P 27- 28

AGRICULTURE ..... P 29-30

ENERGIES ..... P 31

TIC & TELECOM ..... P 32

TRAVAUX PUBLICS ..... P 33

292 471 tonnes

La production de cacao au Cameroun au cours de la campagne 2020-2021, qui s'est étendue du 1er août 2020 au 15 juillet 2021, a culminé à 292 471 tonnes. L'information a été révélée au cours de la cérémonie de lancement de la campagne cacaoyère 2021-2022, le 10 août 2021 à Kekem, dans la région de l'Ouest. Avec cette performance en hausse de 35 319 tonnes par rapport à la précédente saison, soit 12% en valeur relative, le Cameroun affiche sa meilleure production des six dernières campagnes, et se rapproche ainsi de la barre de 300 000 tonnes de fèves produites.

Dans le même temps, les broyeurs ont transformé 62 341 tonnes de fèves. Un volume en « légère augmentation de 3,3% » par rapport à la campagne 2019-2020, en raison « notamment de l'entrée (en production, NDLR) d'une cinquième unité de transformation (Atlantic Cocoa), à côté des transformateurs traditionnels que sont Sic Cacaos, Neo Industry, Chococam et Ferrero », explique l'Office national du cacao et du café (ONCC).

56,6%

Selon la Cellule de règlement et de conservation des titres (CRCT) de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), institut d'émission des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Guinée équatoriale), les investisseurs implantés au Cameroun sont les plus actifs sur le marché des titres publics lancé en 2011 par la banque centrale. En effet, apprend-on, ces derniers détiennent 56,6% des titres publics émis par les États au 31 mars 2021.

Cette posture de leader s'explique par le fait que sur ce marché des titres publics, l'État du Cameroun détient un réseau de spécialistes en valeur du Trésor (SVT) constitué de 21 banques, dont neuf implantées sur le territoire national. Par ailleurs, en raison de ce que le pays dispose du réseau bancaire le plus important de la Cemac, les pays de cet espace communautaire ont agréé de nombreux établissements de crédit du Cameroun comme SVT.

261

Philippe Camille Akoa, le directeur général du Fonds spécial d'équipements et d'intervention inter-communal (Feicom), la banque des collectivités territoriales décentralisées, a présidé le 18 août 2021 à Kribi, dans la région du Sud, un atelier de finalisation des documents à transmettre au Comité national de la dette publique, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de constitution d'un parc d'engins de génie civil et d'hydraulique. Ces parcs seront mis à la disposition des 374 communes et communautés urbaines que compte le pays.

Initié par les Communes et villes unies du Cameroun (CVUC), association regroupant les collectivités territoriales décentralisées, explique le Feicom, ce projet a « été présenté par le gouvernement aux bailleurs de fonds américains. Il porte sur l'acquisition de 261 engins lourds, cinq ateliers de forage et cinq ateliers de concassage (…) Il permettra aux communes de mieux exercer les compétences transférées en matière d'entretien routier et d'approvisionnement en eau potable ».

30 MW

Afin d'atténuer le déficit énergétique qui crée le malaise dans les ménages et plombe les activités économiques dans les trois régions septentrionales du Cameroun, depuis plusieurs mois, l'électricien Eneo envisage d'injecter dans le réseau interconnecté Nord (RIN), 30 MW d'énergie solaire à compter du mois de janvier 2022. L'information a été révélée le 22 juillet 2021 à Douala, au cours d'une présentation effectuée par cette entreprise, à l'occasion d'une rencontre regroupant les différents acteurs du secteur de l'électricité.

En effet, face à la baisse drastique du niveau des eaux dans le barrage de Lagdo (infrastructure d'envergure permettant d'alimenter la partie septentrionale, NDLR), Scatec, une entreprise norvégienne, a fait au gouvernement une offre d'installation de centrales solaires modulaires et mobiles d'une capacité de 30 MW, dans les localités de Maroua, Guider et Kousseri. Le projet a rencontré l'assentiment du ministre de l'Eau et de l'Énergie en janvier 2021.

AU 1ER SEMESTRE 2021, LES EMPLOYEURS DOIVENT 217 MILLIARDS DE FCFA À LA CNPS, L'ENTREPRISE PUBLIQUE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Selon les données rendues disponibles par le Conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), l'organisme public en charge de la sécurité sociale au Cameroun, les arriérés de cotisations sociales des employeurs s'élèvent à 217 milliards de FCFA au premier semestre 2021.

« Les créances exigibles aux employeurs s'élèvent à 217 milliards de francs, dont plus de 60 milliards pour les collectivités territoriales décentralisées, projets et établissements publics administratifs, et 44 milliards pour les employeurs suspendus et radiés du fichier », renseigne le Conseil d'administration. Le reste des créanciers se recrute dans le secteur privé.

Ces cotisations sociales non reversées ont augmenté de 15,4 milliards de FCFA en l'espace de 10 mois. Car, au 31 août 2020, la CNPS, elle-même, évaluait le volume de ces créances sociales à 201,6 milliards de FCFA. Ce qui correspond à une hausse mensuelle moyenne de 1,54 milliard de FCFA. « Aujourd'hui, la situation s'est tellement dégradée que seulement le quart d'entreprises sont en règle », affirme la CNPS.

Cette situation entraîne plusieurs conséquences, dont « la non-prise en charge des assurés sociaux rattachés aux employeurs débiteurs », selon l'organisme de sécurité sociale. À cause de ces cotisations non payées, indique la CNPS, quasiment 16 000 assurés sociaux ne peuvent pas être pris en charge.

Pour le recouvrement de ses créances, la CNPS multiplie des initiatives. Aujourd'hui, cette entreprise publique menace de faire retirer le passeport ou rejeter la demande de passeport des employeurs débiteurs, conformément à l'article 7 du décret présidentiel du 17 juin 2021 fixant les conditions d'établissement de ce titre de transport.

« Le passeport est refusé au débiteur du Trésor public, s'il fait l'objet d'une réquisition des ministres en charge des Finances, du Travail et de la Sécurité sociale », souligne le décret présidentiel sus-mentionné. Ce document peut également être retiré « au débiteur des cotisations sociales, les créances de la CNPS bénéficiant du privilège de Trésor », explique le directeur général de la CNPS, dans un communiqué publié le 3 août 2021, à l'intention des employeurs débiteurs.

Sylvain Andzongo

LE CAMEROUN BONIFIE LA QUALITÉ DE SA FÈVE DE CACAO

En janvier 2013, l'Association nationale des producteurs de cacao et de café (Anpcc) révèle le refoulement, dans des ports européens, d'une cargaison globale de 2 000 tonnes de fèves de cacao en provenance du Cameroun, en raison d'une forte odeur de fumée. Face à la mauvaise publicité que cet épisode va faire à l'origine Cameroun sur le marché international, les pouvoirs publics et les acteurs de la filière cacao vont se mettre en ordre de bataille, pour redorer le blason de la fève camerounaise aux yeux de l'industrie chocolatière mondiale.

La bataille pour améliorer la qualité de la fève camerounaise débute dès l'année 2013, par une opération de sensibilisation initiée par le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) sur les axes routiers situés le long des bassins de production. Ici, les producteurs ont pris l'habitude de sécher le cacao sur le bitume. Il est donc question, à coup de distribution gratuite de bâches, d'interdire cette pratique qui, selon les acteurs de la filière cacao, contamine la production aux hydrocarbures aromatiques polycycliques, toxines interdites sur le territoire de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2013. De nombreuses autres initiatives visant l'amélioration de la qualité de l'origine Cameroun vont suivre. Sans que cela change fondamentalement le statut de la fève camerounaise à l'international.

En effet, dans une note préparée en prélude à une rencontre avec les ministres du Commerce et de l'Agriculture, le 2 septembre 2020, le CICC révèle que « l'origine Cameroun sur le marché international subit une décote moyenne de 100 FCFA par kilogramme, alors que dans le même temps, le Ghana est à 180 FCFA et la Côte d'Ivoire à 50 FCFA de prime additionnelle... En termes clairs, le cacao camerounais est acheté à 280 FCFA moins cher que celui du Ghana, et 150 FCFA moins cher que celui de la Côte d'Ivoire. Tous les opérateurs de la filière, l'État en premier, y sont perdants, surtout le producteur auquel il est payé le prix résiduel ».

C'est dans ce contexte que s'est clôturée la campagne cacaoyère 2020-2021, qui est venue raviver l'espoir quant à la capacité des cacoculteurs camerounais à pouvoir produire une fève de qualité. Votre magazine saisit l'occasion de cette campagne qualitativement retentissante, pour dresser le tableau de ces initiatives dont on a failli désespérer au final, mais qui commencent à produire des résultats probants. Ceci, près d'une décennie après le début de la croisade pour doper la qualité de l'origine Cameroun.

Brice R. Mbodiam

Cacao : lors de la saison 2020-2021, le Cameroun a produit son meilleur volume de fèves de qualité sur 20 ans

La bataille pour l'amélioration de la qualité du cacao au Cameroun, lancée depuis plus de 10 ans par le gouvernement et l'Interprofession cacao-café, commence visiblement à porter ses fruits. Selon le rapport dressé par l'Office national du cacao et du café (ONCC), au terme de la campagne cacaoyère 2020-2021, théoriquement rentrée en gare le 15 juillet 2021, plus de 226 300 tonnes de fèves sur les 292 471 tonnes produites au cours de la saison ont été soumises au contrôle qualité avant exportation.

« Sur l'aspect qualitatif, la campagne 2020-2021 a battu tous les records », souligne l'ONCC dans son rapport de fin de campagne. En effet, apprend-on, la campagne 2020-2021 affiche non seulement « le meilleur volume de tous les temps », en termes de volume de fèves soumis au contrôle qualité, mais aussi « le meilleur pourcentage de fèves de grade I (bonne qualité, NDLR) des vingt dernières années », révèle l'ONCC.

Dans le détail, apprend-on, au cours de la saison écoulée, le Cameroun a produit 40% de fèves de grade I (encore appelé Good fermented), selon la norme FCC (Federation of Cocoa Commerce), mise en place en collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO en anglais). En guise de comparaison, les volumes de fèves exportées en grade I au cours des campagnes 2016-2017 et 2017-2018 avaient respectivement culminé à seulement 1 099 et 8 933 tonnes, selon les données du ministère du Commerce.

Maître dans l'exportation des fèves de grade II (Fair Fermented), qui représentent souvent jusqu'à 80% des exportations du pays, le Cameroun n'a expédié vers le marché international que 54% des fèves de cette catégorie, au cours de la dernière campagne. Dans le même temps, apprend-on, les volumes de fèves hors standard (pas exportable au regard de la qualité), eux, ont culminé à seulement 6%.

Cette amélioration de la qualité de la fève produite au Cameroun est le résultat de plusieurs mesures prises depuis de nombreuses années par l'État et les opérateurs de la filière, face à la décote subie par l'origine Cameroun sur le marché international. Parmi ces mesures, l'on peut citer la distribution des bâches aux producteurs, pour empêcher le séchage des fèves sur le bitume comme on pouvait l'observer dans de nombreux bassins de production.

Trois nouveaux centres d'excellence de traitement post-récole du cacao à construire en 2021

Le 6e centre d'excellence de traitement post-récolte du cacao au Cameroun a été inauguré le 22 octobre 2020, dans la localité de Ntui, bassin de production de la région du Centre. Selon les responsables de l'interprofession cacao-café, qui implémentent le projet « cacao d'excellence », en partenariat avec les maîtres chocolatiers français, trois nouvelles infrastructures du même type seront construites dans le pays en 2021.

Il s'agit des centres d'excellence de Ngoro, Nkondjock et Minkama, tous situés dans la région du Centre, devenue le plus important bassin de production de cacao du Cameroun, depuis le déclenchement de la crise séparatiste dans la région anglophone du pays, en octobre 2016.

Les centres d'excellence de traitement post-récolte du cacao sont des structures dotées d'équipements de fermentation, de séchage et de stockage spécifique. On y suit un itinéraire de contrôle strict de la qualité des fèves, qui permet au final d'obtenir du cacao de qualité supérieure, encore appelé cacao d'excellence.

Le produit issu de ces centres, qui ont livré leurs premières 150 tonnes de fèves lors de la campagne cacaoyère 2019-2020, est vendu avec des primes substantielles aux producteurs. Par exemple, apprend-on officiellement, ces fèves ont été cédées aux maîtres chocolatiers français au prix de 1640 FCFA le kilogramme au cours de la campagne 2020-2021, contre une moyenne de 1210 FCFA pour les fèves ordinaires.

Pour la campagne 2021-2022 courante, le « Club des chocolatiers engagés », qui ne compte plus seulement des maîtres français, mais également des partenaires belges et bientôt suisses, devrait garantir au moins le même prix aux producteurs de fèves d'excellence.

Avec des chocolatiers français, le Cameroun va lancer une «école d'excellence cacaoyère» pour doper la qualité

Le 27 mai 2021, une délégation de la Confédération des chocolatiers de France a été reçue au ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Minader). Au cours de cette audience, le chef de ce département ministériel, Gabriel Mbairobe, a signé avec ses hôtes une convention encadrant la création d'une plantation-école de 12 hectares, dénommée *« école d'excellence cacaoyère »*.
Grâce à cette école, dans laquelle les programmes de formation porteront essentiellement sur *« les itinéraires techniques et les process post-récolte de traitement de la fève haut de gamme »*, apprend-on des documents officiels, « l'excellence cacaoyère deviendra pour les cacaoculteurs un véritable mode de vie. Désormais, ils ne se contenteront plus de peu, mais feront toujours un peu plus aux plans cultural et post-récolte, pour bonifier la fève camerounaise, afin d'en révéler toute la typicité et la positionner comme un terroir d'exception ».
L'« école d'excellence cacaoyère » en gestation viendra ainsi s'ajouter aux centres d'excellence de traitement post-récolte du cacao, déjà créés dans des bassins de production du pays, toujours avec le concours des maîtres chocolatiers français. Grâce à des équipements spécifiques, ces centres permettent de produire des fèves de qualité supérieure.

Telcar Cocoa, négociant de l'Américain Cargill, distribue 6 milliards de FCFA de primes aux producteurs du cacao certifié

Les cacaoculteurs camerounais ayant assuré la production des 43 000 tonnes de fèves de cacao certifié, exportée au cours de la campagne 2017-2018 par Telcar Cocoa, négociant local de la firme américaine Cargill, ont reçu, le 24 septembre 2018, dans la capitale camerounaise, une enveloppe de 2,2 milliards de FCFA, au titre de primes pour la production du cacao certifié. Le même montant de primes avait déjà été distribué au cours de la campagne 2016-2017. Cette enveloppe porte à environ 6 milliards de francs CFA, le montant global des primes à la production du cacao certifié, distribuées au fil des campagnes cacaoyères par Telcar Cocoa.
Pour rappel, grâce à l'initiative *«Cargill Cocoa Promise »*, Telcar Cocoa est le principal promoteur de la certification du cacao au Cameroun, avec un premier lot de plus de 8000 producteurs certifiés entre 2011 et 2015. Les programmes de formation des producteurs de cacao à la certification, implémentés par cet exportateur dans les bassins de production du Cameroun, permettent à la production du cacao certifié d'être en augmentation constante.
Par exemple, de 5446 tonnes au cours de la campagne 2013-2014, la production du cacao certifié au Cameroun a atteint 43 700 tonnes (pour Telcar Cocoa, puisque Theobroma encourage également la certification) au cours de la campagne 2016-2017, et pratiquement le même volume en 2017-2018.

L'État du Cameroun alloue aux producteurs de cacao une prime à la qualité de 774 millions de FCFA

Le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a lancé le 23 mars 2021, dans le bassin de production du cacao du Mbam et Kim (dans le Centre du pays), la distribution de primes aux producteurs, en vue de les inciter à produire du cacao de grade 1, très prisé par les chocolatiers et les transformateurs. L'opération concerne 5 239 producteurs de cacao répartis dans tous les bassins de production du pays.

La prime, qui compte pour la campagne cacaoyère 2017-2018, est d'un montant global d'un peu plus de 774 millions de FCFA, pour un tonnage de 10 301 tonnes. Ce qui correspond à une prime de 70 FCFA par kilogramme de cacao de grade 1. Le montant des enveloppes des bénéficiaires quant à lui varie entre 11 000 et 1,8 million de FCFA, apprend-on du ministère du Commerce.

En effet, afin de soutenir les producteurs qui font face à la chute des prix, le gouvernement a « instauré la prime à la qualité pour améliorer les revenus des producteurs, en plus des ventes groupées pour combattre le coxage », a indiqué le directeur général de l'Office national du cacao et du café (ONCC), Michael Ndoping. Les 90 bénéficiaires du département du Mbam et Kim ont reçu 13 millions de FCFA.

Selon M. Mbarga Atangana, cette distribution de primes rentre dans le cadre de la concrétisation d'une décision du chef de l'État visant à limiter l'impact de la crise intervenue sur le marché international au cours de la saison cacaoyère 2016-2017. Une série de mesures a dès lors été adoptée au rang desquelles l'instauration d'une prime à la qualité, l'accélération et le renforcement du programme de construction des centres d'excellence et de traitement post-récolte du cacao ainsi que la réduction de moitié de la redevance à l'exportation du cacao. La distribution de cette prime des agriculteurs s'est achevée le 27 avril 2021.

10 000 fours à réhabiliter pour améliorer le séchage et la qualité du cacao camerounais

L'Office national du cacao et du café (ONCC) a lancé en 2014 à Kumba, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun, la première phase de l'opération de réhabilitation des fours pour séchage de cacao dans les bassins de production dans lesquels la période des récoltes coïncide avec la saison pluvieuse. Au total, pour cette phase, indique l'ONCC, 2500 fours ont été réhabilités dans 400 villages de la région du Sud-Ouest, pour un investissement de 1,7 milliard de FCFA. L'opération a duré 12 mois. Au total, indique l'ONCC, 10 000 fours ont été répertoriés dans les régions du Sud-Ouest et du Littoral. Tous ces équipements de séchage, apprend-on, ont été construits vers la fin des années 90 et sont pratiquement tous tombés en désuétude de nos jours, la durée de vie d'un four de séchage étant normalement de 12 ans, explique Joël Martin Atangana, le coordonnateur national du projet. Cette opération de réhabilitation des fours, confie Michaël Ndoping, le DG de l'ONCC, devrait contribuer à l'amélioration de la qualité du cacao camerounais et à augmenter les revenus des producteurs. En effet, explique-t-il, le cacao séché dans des fours défectueux ou alors séché artisanalement en saison pluvieuse dégage une odeur de fumée qui atténue sa qualité et, par conséquent, la production subit une décote sur le marché international.

Vivian Tchatchueng

« EN PLUS DU FINANCEMENT, LE CAPITAL-INVESTISSEMENT ACCOMPAGNE CHAQUE PME DANS L'AMÉLIORATION DE SA GOUVERNANCE »

Du haut de sa dizaine d'années d'expérience dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique, le directeur délégué d'Investisseurs & Partenaires (I&P) au Cameroun présente les avantages de ce mode de financement pour les PME et des pistes de solution pour développer le private equity dans le pays. L'ingénieur en maintenance industrielle et productique dévoile aussi la stratégie et les offres de I&P pour augmenter son portefeuille dans le pays, riche de seulement une dizaine d'entreprises dans ce domaine de la finance.

Entretien avec Aboudi Ottou

Investir au Cameroun : À Investisseurs & Partenaires, vous défendez l'idée selon laquelle le capital-investissement est le mode de financement le plus adapté aux PME du Cameroun. Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

Vivian Tchatchueng : Les PME au Cameroun représentent plus de 90% du tissu des entreprises nationales. Elles créent le plus d'emplois localement, contribuent très activement à l'essor de l'économie. Cependant, elles sont les moins bien financées. En effet, prise individuellement, une PME a besoin de financement d'investissement (financement patient) et de financement pour le fonctionnement. De plus, chaque PME a besoin de renforcer sa structuration et d'être accompagnée sur le temps pour améliorer sa gestion.

Mais, force est de constater que le système classique de financement offre beaucoup plus des solutions de financement de fonctionnement, sans accompagner les PME dans leur transformation organisationnelle et managériale. Le capital-investissement vient justement offrir la possibilité de financer les investissements sur le moyen et long terme ; et en plus, accompagne chaque PME dans l'amé-

« Le système classique de financement offre beaucoup plus des solutions de financement de fonctionnement, sans accompagner les PME dans leur transformation organisationnelle et managériale. »

lioration de sa gouvernance, de sa structuration, de son fonctionnement. D'où le rôle crucial et adapté de ce mode de financement pour les PME du Cameroun.

IC : À combien estimez-vous la taille du marché actuel du private equity au Cameroun ?
VT : Il est très difficile d'avoir une estimation exacte de la taille. Toutefois, on constate que les besoins de financement et d'investissement des PME sont énormes. Nous recevons chaque jour des demandes de financement provenant d'entreprises. On pourrait donc imaginer que la taille du besoin de financement à travers le capital investissement correspond à la taille du besoin d'investissement exprimé par ces PME.

IC : Vous affirmez aussi que ce mode de financement reste encore très peu connu des PME au Cameroun ? Qu'est-ce qui fait problème ?
VT : Le capital-investissement est présent au Cameroun depuis la création de la SNI (1964, NDLR). Cependant, il n'est pas très répandu au sein de la communauté des entrepreneurs pour plusieurs raisons : l'absence d'un nombre important (masse critique) d'acteurs en capital-investissement qui visent uniquement les PME, ce qui réduit la diffusion de ce mode de financement dans l'environnement.
Il y a aussi l'environnement des affaires qui est assez complexe localement et qui peut dissuader un fonds de s'y installer. Le sens de « possessivité » très présent au sein des entrepreneurs au Cameroun qui ne souhaitent pas toujours ouvrir leur capital à des tiers pour partager le risque entrepreneurial est très poussé.
Or, un capital-investisseur, par principe, a besoin de prendre des parts/actions au sein de l'entreprise pour pouvoir déployer plus efficacement son modèle de financement-accompagnement de l'entreprise.
De plus, nous avons la faible structuration de certaines filières, la variabilité du système fiscal qui réduit la visibilité sur le moyen et long terme concernant les divers impôts et taxes auxquels seront assujettis les entreprises supportées par le fonds (et de facto la rentabilité du fonds), le fort impact du secteur informel sur notre économie, qui est de nature à rendre difficile la lecture et la traçabilité des activités des entreprises.

IC : Vous avez évoqué plusieurs obstacles au développement du private equity. Commençons par le système fiscal. En quoi sa variabilité est-elle un frein à votre activité ?
VT : Les activités économiques dans un pays ont besoin d'être encadrées. À cet effet, il est tout à fait normal qu'il y'ait un système fiscal pour que chaque entreprise participe de manière active au développement du pays. Néanmoins, la « variabilité » de ce système ainsi que les diverses interprétations possibles des textes du système fiscal peuvent donner une impression d'instabilité du système. Ce qui peut être de nature à ralentir l'implantation des fonds d'investissement, qui ont plutôt besoin de visibilité sur le long terme et donc de stabilité et de maitrise de l'environnement.

IC : Que peut-on faire pour faire améliorer les choses ?
VT : Je pense qu'il est très utile que les acteurs de l'économie (entrepreneurs, investisseurs, gouvernement, institutions financières, etc.) amplifient les travaux de collaboration pour continuer d'améliorer le système et l'environnement des affaires au Cameroun. Ceci pour dire que bien qu'il y'ait eu de bonnes avancées sur le plan fiscal et l'environnement des affaires, il existe encore des zones d'amélioration pour tendre vers la perfection ; une perfection qui bénéficiera à tous les acteurs et principalement à l'économie camerounaise.

IC : La majorité des PME camerounaises sont des entreprises familiales, et comme vous l'avez indiqué, généralement réticentes à ouvrir leur capital. Comment leur faire changer d'avis ?
VT : Nous partageons ce constat. Toutefois, nous assistons aussi de plus en plus à une diminution de ces réticences. Car, les jeunes générations qui prennent le relais dans la gestion des affaires sont plus ouvertes au partage du risque et donc à une ouverture du capital. Pour autant, il faut que cela soit bien encadré et que les droits des parties soient bien protégés.
Cela dit, il faudrait augmenter la sensibilisation et même la formation des entreprises sur les avantages du capital-investissement (solidité financière, meilleure gouvernance, meilleure structuration, contribution à la pérennisation des entreprises, etc.), sans toutefois omettre de présenter certaines des contraintes qui vont avec. De plus, il faut renforcer la formation des étudiants et apprenants sur ce mode de financement. Car, ce sont eux qui, demain, assureront la gestion des entreprises (fussent-elles familiales). Enfin, il faut avoir des « success stories » qui peuvent témoigner de la vie avec un capital-investisseur. Bien

« Investisseurs et Partenaires a investi dans diverses entreprises qui présentent de belles réalisations et performances ; que ce soit dans l'éducation, la finance ou l'informatique, pour ne citer que ces quelques secteurs »

entendu, ce sont des pistes qui ne sont pas exhaustives.

IC : Justement, I&P est présent au Cameroun depuis plusieurs années. Quels sont vos success-stories ?

VT : À ce jour, Investisseurs et Partenaires a investi dans diverses entreprises qui présentent de belles réalisations et performances ; que ce soit dans l'éducation, la finance ou l'informatique, pour ne citer que ces quelques secteurs. Nous sommes fiers d'accompagner des entreprises dans ces secteurs, qui au-delà des réalisations économiques, réalisent aussi de belles performances sociales (création d'emplois, amélioration de la qualité des emplois existants), et sont devenues mieux structurées en termes d'organisation interne et de gouvernance.

IC : Dans des pays comme le Maroc, tout un guide a été élaboré pour sensibiliser les entrepreneurs au capital-investissement. Avez-vous pensé à dupliquer une telle initiative au Cameroun ?

VT : C'est une bonne initiative que d'avoir élaboré un tel guide comme c'est le cas au Maroc. Ce type d'action peut effectivement être dupliqué au Cameroun, avec tout de même un penchant vers la démonstration. Car, une des tendances que nous remarquons c'est que les entrepreneurs locaux sont plus intéressés à ce qu'ils voient, testent, discutent.
À cet effet, Investisseurs & Partenaires a organisé le 21 juillet 2021 un évènement axé sur le financement et les modes d'accompagnement des PME au Cameroun, à la Chambre de Commerce (CCIMA) à Douala-Bonanjo. Nous avons présenté à la centaine d'entrepreneurs présents : le mode innovant de financement d'amorçage des PME développé par I&P au Cameroun, à savoir le programme I&P Accélération au Sahel, entièrement sponsorisé par l'Union européenne. Ce financement s'adresse aux jeunes entreprises, et consiste à octroyer un montant maximum de 40 millions de FCFA à l'entreprise, à 0% de taux d'intérêt, sans garantie, sous forme d'avance remboursable, à rembourser sur une durée maximale de deux ans. En plus de ce mode de financement d'amorçage, les participants ont été édifiés sur l'apport stratégique d'un fonds d'investissement et la contribution du capital investissement pour pérenniser une entreprise. Au sortir de cet évènement, l'étude de dossier d'une dizaine d'entreprises est déjà en cours pour un financement.

IC : Vous l'avez dit, le niveau d'informalité des PME est un frein à l'accès au financement. Mais à I&P, vous voyez le secteur informel comme une opportunité. Expliquez-nous cela…
VT : Selon certaines statistiques, le secteur informel contribue à plus de 50% à l'économie du Cameroun et son fonctionnement. Il représente en lui seul une mine d'or pour renforcer et consolider notre économie. En travaillant à sortir progressivement les entreprises du secteur informel, il va de soi qu'il sera plus aisé pour les acteurs et même le gouvernement de mieux bâtir des stratégies fiables de financement et de croissance de l'économie. Toutefois, il faut noter que I&P finance les entreprises qui ont une activité formelle, et nous encourageons fortement les entrepreneurs à renforcer leur formalisation, pour faciliter l'accès au financement que nous apportons.

IC : Certains experts présentent aussi le private equity comme un levier pour attirer les investissements directs étrangers (IDE). Vous qui avez séjourné dans plusieurs pays d'Afrique, avez-vous eu le sentiment qu'on en a conscience sur le continent ?
VT : Le private equity est bien développé en Afrique. Que ce soit en Afrique de l'Ouest, de l'Est ou en Afrique du Nord. Plusieurs fonds d'investissement actifs en Afrique lèvent leurs ressources financières auprès de plusieurs acteurs, y compris des institutions étrangères. En cela, à travers le private equity, on assiste à des investissements dont certaines ressources financières proviennent aussi de l'étranger ; mais il me semble qu'il ne s'agit pas fondamentalement des IDE dans ce cas. Par contre, si à travers le capital-investissement, les pays en Afrique sont capables d'améliorer la compétitivité de leurs économies, on peut très bien imaginer qu'on pourrait assister à une croissance plus accélérée des IDE sur le continent.

IC : On voit se développer au Cameroun le financement participatif. Comment le capital-investisseur que vous êtes observe-t-il cette dynamique ?
VT : C'est avec beaucoup d'intérêt que j'observe cette dynamique. Ce mode de financement (participatif) permet à plusieurs entreprises d'obtenir des financements qu'elles n'auraient parfois pas obtenus dans un système de financement classique. Le système classique ne pouvant pas faire entièrement face à la demande. À travers ce mode de financement, on assiste à une mutualisation des efforts individuels pour la réussite d'un projet ou d'une entreprise, dont les contributeurs sont convaincus de la viabilité. C'est un bel exemple de partage de risque.
Toutefois, je note qu'il existe des challenges de réglementation locale face à ce mode de financement (qui est très répandu sous d'autres cieux). Je suis néanmoins convaincu que le gouvernement travaille ardemment pour bien encadrer cette dynamique, afin de permettre que ce mode de financement alternatif puisse contribuer efficacement au développement de notre économie.

GESTION PUBLIQUE

Publicité : avec la géolocalisation des panneaux, la Communauté urbaine de Douala double ses recettes à fin juillet 2021

Au 30 juillet 2021, la Communauté urbaine de Douala (CUD), supermairie de la capitale économique camerounaise, a émis en direction des 18 régies publicitaires (dont trois nouvelles) actives dans la ville, des factures d'un montant total de 959,2 millions de FCFA, au titre de diverses redevances. De sources internes aux services financiers de cette Collectivité territoriale décentralisée, cette facturation est en hausse de 207,6% par rapport à la même période en 2019 (461,9 millions de FCFA facturés), et de 213,2% par rapport à fin juillet 2020 (449,9 millions de FCFA).

À en croire des sources autorisées, cet accroissement des redevances attendues de l'exploitation de l'espace urbain à des fins de publicité est la conséquence d'une réforme de l'environnement règlementaire du secteur de la publicité à Douala. Pour ce faire, la CUD a recruté par appel d'offres, au dernier trimestre 2020, le cabinet Quantum A&A, dirigé par un certain Brice Meilo, expert-comptable qui a fait ses armes chez PwC. Pour assainir le secteur de la publicité à Douala, la stratégie de ce cabinet, apprend-on, a consisté en *« la géolocalisation de tous les panneaux publicitaires de la capitale économique ; la dématérialisation de tous les processus de contrôle et de suivi de l'activité publicitaire ; et l'implémentation, dès janvier 2021, d'un règlement local de la publicité »*, présenté comme étant la toute première initiative de ce type en Afrique subsaharienne francophone.

Blocages

À la faveur de ces innovations, explique une source proche du dossier, il est de plus en plus difficile pour les régisseurs de s'adonner à des pratiques telles que le non-reversement à la CUD de la redevance publicitaire et de celles sur les enseignes et les véhicules publicitaires. Il en est de même de la dissimulation de l'encaissement des paiements (publicité sur le lieu de vente) auprès de certains annonceurs ; du dumping lors de la collecte de la redevance sur les enseignes ; de la violation des zones d'exclusivité octroyées par la CUD… La visibilité et la transparence qu'offrent les nouvelles mesures mises en place par Quantum A&A ont d'ailleurs permis au maire de la ville de Douala, apprend-on, de suspendre les activités de six régisseurs de publicité cumulant une dette globale de plus de 240 millions de FCFA. Grâce à cet assainissement en cours du secteur de la publicité à Douala, le maire Roger Mbassa Ndiné cite désormais les redevances publicitaires parmi les éléments devant contribuer à l'augmentation des recettes de la CUD en 2021. En effet, le 12 août 2021, au cours de la session de la CUD consacrée à l'évaluation de l'exécution à mi-parcours de son budget, le maire a révélé que, grâce en partie à la publicité, les recettes initiales de la CUD (après la révision intervenue en mars 2021) pourraient augmenter de 11 milliards de FCFA (18,8%), pour finalement atteindre 70 milliards de FCFA à la fin de l'exercice budgétaire courant.

Au demeurant, l'optimisme du maire de la ville de Douala tranche avec le mécontentement de certains régisseurs réfractaires à la nouvelle donne de la gestion de la publicité dans la capitale économique. Selon des sources autorisées, ces derniers, parfois avec la complicité des agents de la CUD, multiplient des stratagèmes et des blocages pour freiner le déroulement de cette réforme, dont la CUD tire les premiers dividendes depuis le dernier trimestre 2020.

Port de Douala : un patrimoine de plusieurs milliards de FCFA au cœur d'une bataille entre l'État et le cabinet Atou

L'affaire de détournement présumé des fonds publics au Port autonome de Douala (PAD), en instruction au Tribunal criminel spécial (TCS) à Yaoundé, n'est que la face visible de la bataille pour le contrôle de la gestion du patrimoine de trois ex-sociétés d'État. Il s'agit de l'Office national des ports du Cameroun (ONPC, ancêtre du PAD), l'Office national de commercialisation des produits de base (ONCPB) et la Régie nationale des chemins de fer du Cameroun (RNCF ou Regifercam). Le patrimoine cumulé de ces trois entités est estimé à une centaine de milliards de FCFA, apprend-on de sources proches du dossier. L'instruction au TCS a, en effet, été ouverte à la suite d'une dénonciation de Lazare Atou du cabinet éponyme, qui gère depuis une dizaine d'années déjà les actifs de ces ex-sociétés d'État.

Cette dénonciation de M. Atou a servi de base à la convocation et à l'audition du directeur général (DG) du PAD, Cyrus Ngo'o, par la division du corps spécialisé des officiers de police judiciaire de cette juridiction spéciale, le 18 août 2021. Elle *« serait "une réaction punitive" contre monsieur Cyrus Ngo'o, pour son obstination à faire incorporer, dans le patrimoine du PAD, les actifs immobiliers résiduels de l'ex-Office national des ports du Cameroun (ONPC), dont le cabinet Atou se prévaut d'être le liquidateur »*, affirme le service de la communication du PAD, dans une mise au point datée du 20 août 2021.

Sollicité après son passage devant les fins limiers du TCS, Lazare Atou se montre moins disert et évasif sur ses motivations, se contentant de reconnaître : « Nous avons porté cette affaire devant les juges par dénonciation écrite et signée de ma main ». Mais, il y a en effet un lien entre l'incorporation, dans le patrimoine du PAD, des actifs immobiliers résiduels de l'ex-ONPC et l'affaire de détournement présumé des fonds publics ouverte par le TCS. Dans sa dénonciation, Lazare Atou soutient en effet que cette incorporation vise à couvrir *« le détournement de deniers publics d'un montant de plus de FCFA 53 milliards, dans la conception et l'exécution du marché spécial du 13 avril 2018 relatif au projet de sécurisation du périmètre et le contrôle des accès du port de Douala/Bonabéri »*.

L'on peut tout de même remarquer que cette dénonciation est faite au moment où la gestion du patrimoine des ex-ONPC, ONCPB et Regifercam, qui nourrit des batailles à fleurets mouchetés au sein du sérail et soumet à rude épreuve la solidarité gouvernementale depuis plus d'une décennie, prend une nouvelle tournure. En effet, le 2 juin 2021, le ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République (SG/PR), Ferdinand Ngoh Ngoh, a signifié au DG du PAD l'accord du président de la République pour engager, sans délai, les procédures de restitution des actifs résiduels de l'ex-ONPC au PAD.

Lazare Atou sur la sellette

Dans cette optique, le 2 juillet 2021, le SG/PR répercute au ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf), Henri Eyebe Ayissi, les *« très hautes instructions »* du président de la République lui demandant de *« retirer le titre foncier N°1023/W établi par le cabinet Atou au nom de l'ex-ONCPB sur un terrain du domaine public portuaire; prendre en liaison avec le ministre des Finances les mesures nécessaires relevant de sa compétence en vue, d'une part, de la restitution des actifs résiduels de l'ex-ONPC au Port autonome de Douala et, d'autre part, de reverser dans le domaine privé de l'État les terrains appartenant aux ex-RNCF et ONCPB »*.

Dans la même correspondance, Ferdinand Ngoh Ngoh précise à Henri Eyebe Ayissi : *« Vous ferez également toutes les diligences de votre ressort pour la mise en œuvre rapide des très hautes directives données au ministre des Finances par le chef de l'État, prescrivant de mettre un terme, dans les meilleurs délais, au mandat donné au cabinet Atou pour la sauvegarde des actifs résiduels des ex-RNCF, ONPC et ONCPB »*.

Le SG/PR revient à la charge dans une correspondance adressée au ministre des Finances (Minfi) en date du 22 juillet 2021 et ayant pour objet : *« arrêt des activités du cabinet Atou concernant la sauvegarde et la gestion des actifs résiduels des ex-RNCF, ONPC, ONCPB »*. Dans celle-ci, Ferdinand Ngoh Ngoh demande au Minfi, Louis Paul Motaze, *«de bien vouloir lui faire le point, sous huitaine, sur les mesures prises ou envisagées pour mettre en œuvre les très hautes instructions de monsieur le président de la République contenues dans sa lettre du 2 juillet 2021 »*.

Contre-attaque musclée

En réaction, le 13 juillet 2021, l'administrateur général du cabinet Atou adresse au SG/PR un *« recours gracieux en réformation des termes de (ses) correspondances du 2 juillet 2021»*. À mots à peine voilés, Lazare Atou accuse le SG/PR de mentir. Il soutient que dans la dernière correspondance de Ferdinand Ngoh Ngoh, *« il y était question des mensonges véhiculés par les responsables du Port autonome de Douala »*. Et d'ajouter: *« Ce que je n'avais pas prévu, c'est que cet état de chose allait s'emparer de vos propres services »*. Ceux-ci, s'émeut Lazare Atou, *« ont mis sous votre plume et avec cette formule sacrée : "' sur très*

hautes instructions du président de la République'", des instructions adressées à plusieurs membres du gouvernement à notre encontre, élaborées sur la base d'un honteux tissu de mensonges ».

Par ailleurs, le principal responsable du cabinet Atou rappelle à Ferdinand Ngoh Ngoh que ce dernier lui a fait remettre, le 24 juin 2021, par un collaborateur, une correspondance dans laquelle il remettait *« en cause le caractère authentique des "'très hautes instructions du chef de l'État'", qui nous ont été notifiées en date du 26 mai 2021 par un autre collaborateur du chef de l'État qui, comme vous, est bien habilité à faire usage de cette même formule sacrée ».*

Lazare Atou va plus loin en faisant observer au SG/PR que ses différentes correspondances demandant, entre autres, la révocation du mandat du cabinet Atou et la dévolution au PAD, à titre gracieux, des actifs d'une entreprise publique en liquidation encore grevés des droits de ses créanciers, « ne font référence à aucune loi ». Pire, poursuit-il, ces correspondances violent la loi du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques, dans ce sens qu'elles instruisent le transfert desdits actifs au domaine privé de l'État.

Soutiens

Dans sa correspondance, Lazare Atou met d'ailleurs le SG/PR en garde : *«Le chef de l'État prévient au travers de son instruction générale du 4 juin 1998, relative à l'organisation du travail gouvernemental, que des instructions données, même en son nom, au mépris et en marge des lois et règlements de la nation, sont nulles et non avenues, et engagent la responsabilité individuelle de leurs auteurs et de ceux qui se prêtent à leur exécution ».*

Si Lazare Atou adopte volontiers un ton irrévérencieux vis-à-vis du SG/PR, c'est qu'il sait pouvoir compter sur des soutiens influents et haut placés dans l'appareil de l'État. Il trahit d'ailleurs, sans toutefois révéler son identité, l'un d'entre eux dans la correspondance au vitriol à Ferdinand Ngoh Ngoh. D'après une source se targuant d'une parfaite connaissance de ce dossier, il pourrait s'agir du directeur du cabinet civil, Samuel Mvondo Ayolo, si ce n'est le ministre d'État, ministre de la Justice, Laurent Esso, réputé très proche de M. Atou.

D'ailleurs, par le passé, des membres du gouvernement qui se sont intéressés à sa gestion de la liquidation des ex-ONPC, ONCPB et Regifercam, ont vécu l'épreuve de l'humiliation. L'on peut citer les cas des anciens ministres des Finances Essimi Menye, et avant lui Polycarpe Abah Abah, qui a pourtant offert le mandat controversé depuis des lustres au cabinet Atou. Mais, constatant que les caisses de l'État ne reçoivent rien de la gestion de ce riche patrimoine, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, en prison depuis 2008, révoque le mandat. Polycarpe Abah Abah initie même une procédure judiciaire contre le cabinet Atou pour ventes irrégulières des biens mobiliers et immobiliers de ces anciennes sociétés publiques. En vain. Essimi Menye va dans le même sens en confiant la liquidation à un autre cabinet. Laurent Esso, alors SG/PR, désavoue ces ministres en réhabilitant le cabinet Atou, dont le promoteur, au passage, échappe de peu à la prison.

L'heure des comptes ?

Mais aujourd'hui, tout porte à croire que l'heure des comptes a enfin sonné pour ce cabinet, qui semble avoir uniquement été créé pour un seul but, si l'on s'en tient à son en-tête ainsi libellé : *« Cabinet-conseil Atou-Gestion et sauvegarde des actifs résiduels des ex-ONCPB, ONPC et Regifercam ».*

La 15e session du Comité de suivi des travaux de reconstitution des limites des domaines publics portuaires du Cameroun, qui se tient ce 26 août 2021, portera, entre autres, sur *« l'examen des modalités de la poursuite du recensement des actifs résiduels de l'ex-ONPC à restituer au PAD et l'identification des modes de transfert ».*

En effet, le décret présidentiel du 24 janvier 2019 portant réorganisant du PAD dispose : *« L'État transfère au Port autonome de Douala en propriété et en jouissance, selon le statut juridique de ces biens, les actifs ainsi que le patrimoine de l'ex-Office national des ports du Cameroun localisés dans la circonscription portuaire de Douala-Bonabéri ».*

Ce décret précise que ce patrimoine est constitué des *« dépendances et les biens du domaine public portuaire, ainsi que les biens du domaine privé de l'État affectés au PAD, les biens du domaine privé de l'État attribués en propriété au PAD au titre de l'apport de l'État à la formation du capital de la société, le patrimoine de l'ex-ONPC situé à l'intérieur de la circonscription de compétence du PAD, les infrastructures et immeubles relevant du domaine public portuaire de Douala-Bonabéri, etc. ».* Ce riche patrimoine, géré jusqu'ici dans la plus grande opacité, nourrit bien d'appétits.

Dette intérieure : l'État du Cameroun va payer près d'un milliard de FCFA à une quarantaine de PME

Le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a décidé, le 20 août 2021, de payer *« des arriérés de dépenses »* des exercices 2020 à 2013 pour un montant de 931 123 009 FCFA, au bénéfice de 42 petites et moyennes entreprises (PME). Cette décision vise à « soutenir la trésorerie des PME dans un contexte de relance économique post-Covid 19 », indique le Minfi dans le communiqué de presse qui annonce la nouvelle. Mais le texte est muet sur les critères de sélections des *« des arriérés de dépenses réengagés »*. Il est juste indiqué que la décision a été prise en *« considérant les nécessités de services»*. Ces créances sont en effet une infime partie de la dette intérieure de l'État du Cameroun. Selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), gestionnaire de la dette publique, au 30 juin 2021, l'encours de la dette intérieure (hors restes à payer) de l'administration centrale est évalué à 2 646,1 milliards de FCFA, soit 11,8% du PIB. Elle enregistre une augmentation de 10,7% en glissement annuel.

Pour être payés, les prestataires sélectionnés devraient néanmoins prouver qu'ils ont bien effectué le service demandé. Pour cela, ils sont invités à prendre attache avec les services financiers des administrations maîtres d'ouvrage des contrats objets de leurs créances, pour la transmission des dossiers y relatifs à la direction générale du budget, pour la suite des procédures.

Ces dossiers doivent obligatoirement comporter les pièces originales suivantes : le marché, la lettre commande ou le bon de commande administratif signé et enregistré; l'ordre de service de démarrage des travaux, le cas échéant ; les décomptes des travaux réalisés ou la facture définitive régulièrement liquidée par l'ordonnateur, selon le cas ; le procès-verbal de réception provisoire ou définitive et/ou le bordereau de livraison, le cas échéant ; l'attestation de non-mandatement signée de l'ordonnateur (au nouveau des services déconcentrés) ; l'attestation de non-paiement signée du chef de poste comptable assignataire de la dépense ; le dossier fiscal à jour.

Exploitation forestière : le Cameroun veut mettre en concession 57 190 hectares de forêt dans le Nkam et le Donga-Mantug

Les exploitants forestiers en activité au Cameroun sont invités à soumissionner pour obtenir tout ou partie de deux nouvelles concessions forestières dans le pays. C'est l'objet d'un appel d'offres que vient de publier le ministre des Forêts et de la Faune, Jules Doret Ndongo. Les concessions visées par cet appel d'offres sont situées dans les régions du Littoral et du Nord-Ouest, apprend-on officiellement.

Dans le détail, précise le communiqué du ministre Doret Ndongo, 45 794 hectares de forêt sont mis en concession dans le département du Donga-Mantug (Nord-Ouest), contre une superficie de 11 396 hectares dans le département du Nkam, dans la région du Littoral. Ce qui fait un total de 57 190 hectares de superficie ouverts à l'exploitation.

Les entreprises intéressées par l'exploitation de ces unités forestières ont jusqu'au 18 septembre 2021 pour faire parvenir leurs offres au gouvernement camerounais. La mise en concession de ces forêts va contribuer à densifier l'activité d'exploitation forestière dans le pays et devrait, selon les autorités, concourir au désenclavement et au développement des territoires concernés.

Pour rappel, selon la règlementation camerounaise, l'exploitation forestière induit une redevance que les entreprises forestières versent à l'État. Une partie de cette redevance est mise à la disposition des communes abritant les exploitations forestières, en vue de la réalisation de projets de développement.

Seulement, l'efficacité dans la gestion de cette manne forestière par les exécutifs municipaux a souvent été sujette à caution, dans la mesure où l'immense majorité des communes forestières du pays demeurent très pauvres. Ceci, en dépit de cette redevance qui atteint souvent des milliards de FCFA dans certains cas.

Retrait d'agrément : une centaine de commissionnaires agréés en douane en sursis au Cameroun

Depuis plus d'un an, 82 commissionnaires en douane dûment agréés au Cameroun n'ont effectué aucune opération de dédouanement, selon les données fournies par Camsis, le tout nouveau système d'information de l'administration douanière. Fort de cette situation, dans un communiqué publié le 11 août 2021, le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, enjoint ces opérateurs de se justifier sous huitaine.

Faute d'apporter des éléments probants, justificatifs de leur inactivité au cours des 12 derniers mois, souligne le ministre Motazé dans son communiqué, ces commissionnaires agréés en douane s'exposent à *« une mise en demeure pour retrait de l'agrément à l'exercice de cette profession, conformément à la règlementation en vigueur »*.

De sources douanières, nombre de ces commissionnaires agréés en douane ont tout simplement fermé boutique depuis des mois, en raison de la concurrence farouche qui existe dans ce secteur. La faillite de ces entreprises a occasionné des pertes d'emplois.

Timbres fiscaux : le gouverneur du Littoral annonce la découverte d'un vaste réseau de faux à Douala

Dans une lettre circulaire signée le 19 août 2021, le gouverneur de la région du Littoral, Samuel Dieudonné Ivaha Diboua (photo), annonce « la découverte d'un vaste réseau de contrefaçon » des timbres fiscaux dans cette circonscription administrative. Aussi, ce dernier prescrit-il aux autorités et autres responsables administratifs de la région du Littoral, « un contrôle strict de l'authenticité des timbres fiscaux », avant certification de tous les documents.

La contrefaçon des timbres fiscaux, qui, selon le gouverneur Ivaha Diboua, est *« fortement préjudiciable à la bonne santé des finances publiques »*, devient un véritable fléau au Cameroun. En effet, afin de mettre un terme à la production frauduleuse de timbres fiscaux, le Cameroun a, depuis plus d'une décennie, abandonné l'usage du timbre physique, au profit des machines à timbrer.

Mais, c'était sans compter avec l'ingéniosité des fraudeurs, qui ont vite fait d'acquérir de fausses machines à timbrer, qui sont généralement injectées dans les circuits d'authentification des documents administratifs. Parfois avec des complicités dans l'administration. De ce point de vue, il y a quelques années, la presse locale a révélé l'existence d'un réseau de fraude autour du timbre fiscale au sein même de la direction générale des impôts du ministère des Finances.

Le stratagème des fraudeurs consistait à déclarer des machines à timbrer officiellement en panne, à les utiliser subrepticement dans des services à fort besoin de timbres fiscaux et empocher cet argent. Les postes ciblés sont les aéroports, où chaque passager devait s'acquitter d'une taxe d'aéroport matérialisée par un timbre de 10 000 FCFA ou encore les services des ministères des Enseignements secondaires, de la Fonction publique et de l'Éducation de base, où la demande des timbres s'accroît pendant la période de dépôt des dossiers des examens officiels et autres concours administratifs.

Impôts, assurance, test Covid-19… : des failles dans la protection des données personnelles inquiètent le Gicam

En plein boom de la digitalisation, accélérée depuis 2020 par la crise sanitaire mondiale de Covid-19, il aurait un quasi vide juridique au Cameroun en matière de protection des données personnelles. C'est ce qui ressort d'une note que vient de publier le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam). Intitulé, *« l'urgence d'un cadre juridique spécifique à la protection des données à caractère personnel au Cameroun »*, le document pointe l'*« absence d'éléments spécifiques »* à la protection des données à caractère personnel et *« les insuffisances du cadre juridique »* appliqué à cette question.
On y apprend notamment que le Cameroun n'a ni signé, ni ratifié un traité international traitant de la question, le pays ne dispose pas de cadre juridique spécifique encore moins d'un organe institutionnel ou d'une autorité indépendante chargé de protéger et veiller au respect des principes fondateurs régissant la collecte, le traitement, le stockage des données à caractère personnel.
Certes, certains textes évoquent la question, mais ils ne définissent pas les données à caractère personnel, le cadre approprié pour la collecte, le traitement, la transmission, le stockage ou toute autre utilisation de ces données encore moins les obligations des responsables de leur traitement ou les droits des personnes dont les données sont sujettes à collecte (de quels recours disposent-elles en cas de traitement illicite ?), regrette le Gicam.

Risques
Du coup avec le développement de la digitalisation, les habitants du Cameroun sont exposés à de nombreux risques. Pour l'illustrer, l'organisation patronale prend l'exemple de l'e-registration aux impôts, le traitement des données par les assureurs et l'enregistrement pour les tests Covid-19.
Pour le cas de l'e-registration, le Gicam s'inquiète que les données d'immatriculation de tous les contribuables camerounais (y compris les données à caractère personnel) soient accessibles « en libre accès depuis le site web de l'administration fiscale ». Selon le Gicam, les informations disponibles sur cette plateforme (noms, prénoms, numéro d'identification unique) exposent près de 2 millions de contribuables à l'usurpation d'identité ou des opérations de phishing. D'autant plus que cette plateforme est accessible depuis n'importe quel point du globe, et donc à des hackers de tout horizon.
Les usagers cours des risques similaires en confiant leurs informations personnelles aux (nom, identifiant, dossier médical, etc.) aux assureurs. Car « les précautions prises par les assureurs s'avèrent limitées du fait de l'absence de cadre juridique ».
Au niveau la plateforme dédiée à la gestion des tests PCR Covid-19, la question est d'autant plus sensible que s'ajoute la problématique du secret médicale. D'autant plus que, selon le Gicam, cette plateforme, qui requiert des informations sensibles, comme le numéro de carte nationale d'identité ou de passeport, n'est pas sécurisée et plusieurs données à caractère personnel transitent par l'application WhatsApp ou sur des feuilles volantes.

Recommandations
Pour une protection efficiente, le Gicam recommande de cartographier, avec le concours de tous les acteurs pertinents (y compris de la société civile), l'exhaustivité des données qui seront qualifiées de données à caractère personnel au Cameroun ; mettre en place un système de données anonymisées dans la collecte de données confidentielles de manière à limiter la collecte de données propres à l'individu ; accélérer l'élaboration d'une loi spécifique à la protection des données à caractère personnel. Laquelle devra se conformer aux standards internationaux en matière de protection des données à caractère personnel.
En outre, recommande le Groupement, il faudra mettre en place un organe indépendant chargé de l'application de ladite loi et de la sanction des responsables qui violent les principes de traitement des données à caractère personnel. Pour ce faire, l'on pourrait soit capitaliser sur les structures existantes en élargissant le domaine de compétences au contrôle de l'application de la loi sur la protection des données à caractère personnel, soit mettre sur pied une instance spécifique.
Enfin, le Gicam suggère de mettre en place des cadres de coopération en matière de régulation entre autorités de protection des données à caractère personnel de la sous-région. Sans oublier d'actualiser et harmoniser le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel sur le plan de la sous-région Afrique centrale.

Programmes avec le FMI : des retardataires poussent Paul Biya à convoquer un sommet extraordinaire de la Cemac

Dans le communiqué final du sommet extraordinaire des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), tenu à Yaoundé le 18 août 2021 par visioconférence, trois paragraphes, en fin de document, ont été consacrés à encourager « les États membres concernés à finaliser et à conclure des programmes avec le FMI (le Fonds monétaire international) ». De sources concordantes, la conclusion de nouveaux programmes avec le FMI serait d'ailleurs la principale raison qui a poussé le président camerounais, Paul Biya, président en exercice de la Cemac, à convoquer ce sommet, à la demande de l'institution de Bretton Woods.

L'urgence est telle que les chefs d'État de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), qui peinent depuis mars 2020 à se réunir en session ordinaire, ont trouvé du temps pour prendre part à cette conférence. « L'ambition est d'avoir tous les pays de la Cemac sous-programme avant la fin de l'année (2021, NDLR). Ce qu'on n'a pas réussi en 2017, à la suite du sommet extraordinaire de Yaoundé de décembre 2016 », souffle-t-on au FMI.

À ce jour, seuls le Cameroun et le Gabon ont déjà conclu un programme dit de seconde génération avec le l'institution de Bretton Woods. Le Tchad a, depuis le 28 juillet 2021, un accord au niveau des services. À ce même niveau, les discussions avec la République centrafricaine seraient *« très avancées»*. *« Des contacts ont été pris avec le Congo et la Guinée équatoriale. Mais, pas de conclusions en vue à très court terme. Les missions d'août et septembre 2021 donneront plus de visibilité »*, fait-on savoir au sein du Fonds.

Mauvais élèves

Lors de la première phase, le Congo et la Guinée équatoriale avaient déjà trainé le pas, ne concluant leurs programmes qu'au mois de juillet et de décembre 2019 respectivement, soit plus de deux ans après les autres pays de la Cemac. Suite aux critiques d'ONG qui ont suivi la conclusion de ce programme avec la Guinée équatoriale, son ministre des Mines et des Hydrocarbures, Obiang Lima, laisse d'ailleurs entendre que son pays, en récession continue depuis 2013, n'a pas besoin des fonds du FMI et n'a agi que par solidarité pour le reste de la sous-région, selon l'Agence Ecofin.

Cet état d'esprit n'aurait pas changé à ce jour. *« Nous ne les comprenons pas. Ils ont toujours le nez dans le rétroviseur. La période faste du boom pétrolier a laissé de mauvaises habitudes et les charges récurrentes des investissements effectués plombent toute nouvelle infrastructure. Mais, ils s'entêtent »*, commente une source proche du dossier.

De l'aveu même du président en exercice de la Cemac, au-delà de l'impact négatif de la crise sanitaire actuelle, la récession économique qui a frappé la sous-région en 2020 (-1,7% de croissance du PIB) est aussi le fait des résultats mitigés des réformes structurelles engagées depuis le sommet extraordinaire de 2016, à Yaoundé.

Pour de nombreux experts, cette contreperformance est en partie le fait de la mise en œuvre à plusieurs vitesses des réformes. *« La vitesse et l'envergure de leur mise en œuvre sont à revoir. Voilà, me semble-t-il, les enjeux qui nous interpellent de nouveau »*, a indiqué Paul Biya dans son discours d'ouverture. Comme en 2016, ces réformes visent la réduction des déficits budgétaires et extérieurs, ainsi que la diversification des économies encore fortement dépendantes des matières premières non transformées.

Financement

Pour la conférence des chefs d'État de la Cemac, cette question est d'autant plus importante que les programmes dits de deuxième génération devraient donner *« une nouvelle et forte dynamique à la stratégie régionale de redressement économique et financier »*. Après une récession en 2020, la sous-région table sur une croissance de 1,3% en 2021, selon les derniers chiffres communiqués par la Commission de la Cemac. Mais, à en croire des sources à la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), ce rebond de la croissance est conditionné par la signature de nouveaux accords avec le FMI.

En effet, afin de financer son plan de relance, dont les premières évaluations chiffrent à 7 284,9 milliards de FCFA (dont 2 563,4 milliards de FCFA pour le financement de douze projets intégrateurs), la Cemac compte sur les bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, France…). Mais, ceux-ci conditionnent leur engagement à la conclusion de nouveaux programmes avec le FMI.

ECONOMIE

À Yaoundé, le prix de la viande de bœuf en hausse malgré les actions de dissuasion du gouvernement

Malgré une réunion tenue le 19 août au ministère du Commerce pour persuader les vendeurs de viande de bœuf de ne pas augmenter les prix, un tour dans certains marchés de Yaoundé permet de constater les autorités n'ont pas été entendues. Au marché dit des « Acacias », dans le 6e arrondissement de Yaoundé, le prix du kg de viande bœuf sans os est de 3 000 FCFA au lieu des 2 800 FCFA fixés officiellement. Idem au marché d'Etoudi, Essos, Mvog-Mbi, Nkolndongo, Mimboman… Les témoignages recueillis sur place sont identiques à celui de cette ménagère: *« nous achetons le kilogramme à 3 000 francs. Certains commerçants ajoutent parfois 200 FCFA sur les 3 000. Ils disent que la viande est rare. On achète. On n'a pas de choix. Samedi [21 août], j'ai acheté le kg à 3 500 francs »*.

Un commerçant rencontré au marché des *« Acacias »* se défend : *« le prix des bœufs à augmenter à l'abattoir. Quand tu tiens aussi compte du transport et des taxes à payer ici, on est obligé de vendre à ce prix »*. À la question de savoir s'il est au courant du prix homologué par le ministère du Commerce, son collègue répond : *« Ils fixent les prix là-bas au ministère, mais ils ne connaissent pas la réalité sur le marché. Si on vend à 2800 francs on n'aura pas de bénéfice »*.

Lors de la réunion du 19 août avec le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, les producteurs ont énuméré leurs difficultés : insuffisance d'un mécanisme de contrôle de bêtes, épidémies, tracasseries lors des transports, vols de bétail, implication des intermédiaires dans la commercialisation, diminution des éleveurs et du cheptel, guerre contre Boko Haram, crise socioéconomique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, absence d'un mécanisme de contrôle des subventions à l'accès à l'élevage, changements climatiques, sécheresse...

En guise de réponse, le ministre du Commerce a invité les commerçants à revenir à la normale étant donné *«qu'il n'y a eu ni augmentation de prix du carburant ou d'autres variables, donc aucune raison de procéder à la hausse des prix »*. Aussi, le membre du gouvernement a signifié au cours de cette réunion que la profession d'intermédiaires dans le secteur est interdite par la loi. *« Nous ne pouvons pas tolérer du désordre. À partir de maintenant, la mercuriale est d'application obligatoire. En attendant, sortez du maquis si vous avez du bétail dissimulé. Le kg de la viande de bœuf sans os 2800 FCFA à Yaoundé. À Douala 2300 le kg avec os »*, a martelé le ministre. En vain.

L'Ivoirien Kone Dossongui se prépare à injecter plus de 39 milliards de FCFA dans une cimenterie à Kribi

La Société internationale du ciment (SIC), filiale d'Atlantic Group, conglomérat contrôlé par l'homme d'affaires ivoirien Kone Dossongui (photo), signe une convention ce 4 août 2021 avec l'Agence de promotion des investissements (API) du Cameroun. Ladite convention offre à cette entreprise les facilités prévues par la loi de 2013 portant incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, dans le cadre du projet de construction d'une cimenterie d'une capacité d'un million de tonnes dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. Il s'agit notamment des exonérations fiscalo-douanières pouvant s'étendre sur une période de 5 à 10 ans.
La signature de la convention avec l'API a été précédée, le 3 août 2021, par le démarrage des travaux d'aménagement du site de 10 hectares mis à la disposition de la SIC par le Port autonome de Kribi (PAK). *« Nous travaillons déjà à caler une date pour la cérémonie de pose de la première pierre. Les travaux de construction de l'usine vont démarrer au cours de cette année 2021 et dureront 24 mois au plus »*, confie Patrice Yantho, CEO du cabinet JMJ Africa.
Ce cabinet camerounais, spécialisé dans l'accompagnement des investisseurs, a structuré et conduit le projet. Comme ce fut déjà le cas avec Atlantic Cocoa (transformation du cacao), la toute première unité industrielle à s'installer dans la zone industrialo-portuaire de Kribi, grâce à un investissement de 40 milliards de FCFA consenti par le milliardaire Kone Dossongui.
Cette fois-ci, cet ancien ministre ivoirien de l'Agriculture reconverti dans les affaires se prépare à injecter un peu plus de 39 milliards de FCFA dans une cimenterie au Cameroun, après celle inaugurée à Abidjan le 28 janvier 2021. L'usine de production du ciment de Kribi, apprend-on, permettra de créer environ 1600 emplois directs et indirects. Elle viendra davantage durcir la concurrence sur le marché local du ciment, sur lequel cinq opérateurs rivalisent déjà d'offres.
La cimenterie de la SIC aura le don de renforcer le positionnement d'Atlantic Group dans le landernau économique camerounais, où cette holding panafricaine détient déjà des actifs dans le secteur financier (Banque Atlantique et Atlantique Assurances) et industriel (Atlantic Cocoa), toujours grâce à des attelages avec des investisseurs locaux.
Ce nouvel investissement d'Atlantic Group au Cameroun confirme surtout le coup de fouet que l'Ivoirien Koné Dossongui veut donner à son expansion en Afrique. En effet, fin 2020, Atlantic Financial Group (AFG) a finalisé le rachat des filiales de BNP Paribas aux Comores, au Gabon et au Mali, renforçant ainsi davantage son empreinte dans le secteur bancaire africain.

Le producteur suisse de parfums Firmenich s'engage à partager les bénéfices de son activité au Cameroun

Producteur de fragrances et arômes de renommée mondiale, la firme suisse Firmenich engagera bientôt au Cameroun des travaux de recherche en vue de l'exploitation et la commercialisation de deux plantes. Ces ressources naturelles sont localisées à Pimbo, dans le département de la Sanaga Maritime, région du Littoral du Cameroun.
Dans le cadre de leur future collaboration, la société Firmenich et la communauté de Pimbo ont signé le 21 juillet 2021 à Yaoundé, en présence du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, des « conditions convenues d'un commun accord », en vue du partage des bénéfices issus de l'exploitation et la commercialisation des ressources sus-mentionnées. Cette redistribution prendra la forme de concours financiers et non financiers en faveur des populations, apprend-on.
« Lesdits accords, qui interviennent après un long processus de négociation entamé en février 2021 (…), s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur les l'APA (l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur exploitation), signé en 2010 et ratifié par le Cameroun en novembre 2016 », explique le gouvernement camerounais.
« Cette signature intervient deux jours seulement après la promulgation de la loi y afférente par le président de la République du Cameroun, le 9 juillet 2021. Laquelle loi fixe désormais les modalités d'exploitation et de partage des bénéfices qui découlent de l'exploitation de notre riche et formidable potentiel en ressources génétiques, ainsi que le rôle des différents acteurs intervenant dans ce processus », précise la partie gouvernementale.

Consommation de vin en Afrique : le Cameroun dans le trio de tête derrière le Togo et devant la Côte d'Ivoire

Sagaci Research, une société d'études de marché et d'analyse de données dédiée aux marchés africains, vient de publier un rapport sur la consommation de vin sur le continent africain. Selon cette étude, qui porte sur la période de juin 2020 à juin 2021, le trio de tête des pays qui ont la proportion de leur population adulte consommant du vin la plus élevée sur le continent est constitué par ordre du Togo, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.

« Le Togo occupe la première place en termes de consommation de vin, suivi de près par le Cameroun et la Côte d'Ivoire, avec respectivement 26%, 25% et 23% de la population adulte du pays ayant consommé du vin au cours des quatre dernières semaines », indique l'étude. Il ne s'agit dont pas d'un classement par volume de vin consommé par pays. La République du Congo, le Bénin, l'Afrique du Sud, le Gabon, le Burkina Faso, le Nigeria et la Namibie complètent le top 10.

Outre le marketing, les habitudes culturelles et les croyances religieuses semblent avoir une certaine influence sur ces tendances, indique l'étude de Sagaci Research. En outre, poursuit le rapport, bien que la tradition viticole soit présente dans plusieurs régions du continent (Maroc, Éthiopie, Afrique du Sud, etc.), les données montrent que les Français ont fortement influencé les habitudes de consommation dans d'autres pays, puisque 7 des 10 premières nations consommatrices de vin en Afrique ont une histoire commune avec la France.

Mais il faut noter que ces analyses comportent quelques limites, car, au total, 29 pays seulement sur les 54 du continent ont été inclus dans l'étude. Les résultats finaux sont basés sur la collecte de données quotidiennes auprès de plus de 20 000 consommateurs au cours des 12 derniers mois via l'application mobile SagaPoll.

FINANCE

Le crédit-bailleur Alios Finance Cameroun lance un emprunt obligataire de 10 milliards de FCFA à la Bvmac

Le crédit-bailleur Alios Finance Cameroun vient de lancer un emprunt obligataire à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) qui regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. D'un montant de 10 milliards de FCFA, cette opération est dénommée *« ALIOS 02 5,40% BRUT 2021 – 2025 »*.

Selon la note d'informations publiée par l'émetteur qui a pour arrangeur Attijari Securities Central Africa (ASCA), la période de souscriptions s'étale du 26 juillet au 6 août 2021 avec possibilité de repousser la clôture des souscriptions. Les taux bruts annuels sont de 5,40% sur la période allant de 2021 à 2025.

Cette opération de levée de fonds s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement à l'horizon 2025. *« Alios Finance Cameroun ambitionne de renforcer la compétitivité de son offre de financement avec une stabilisation de la prise de risque et de la qualité de son portefeuille pour consolider son leadership sectoriel. Cette stratégie nécessite de mobiliser des leviers de refinancement divers, innovants et adaptés »*, indique la note.

Les paramètres d'activité clés dudit plan de développement sont : une augmentation de la production de 5% par an sur l'horizon 2021 et 2022, puis de 10% en moyenne par an à compter de 2023 ; la stabilisation du besoin annuel de ressources nouvelles autour de 15 milliards de FCFA sur la période 2021-2025 ; un coefficient d'exploitation limité à 54% maximum et un coût du risque maîtrisé.

Leader du marché du crédit-bail avec 35% des parts dans le pays, Alios Finance Cameroun a pour principaux concurrents : Société générale Cameroun (25%) et Afriland First Bank (18%).

Lors de son premier emprunt obligataire dénommé « ALIOS 01 5,75% 2018-2021 », la société a obtenu un taux de souscription de 108%. L'opération alors arrangée par la filiale du groupe bancaire gabonais BGFI avait permis de mobiliser 8 milliards de FCFA, en vue du financement du plan stratégique 2018-2022 d'Alios.

En 2020, Alios Finance Cameroun affiche un produit net bancaire en hausse de 7% par rapport à 2019, du fait principalement d'une « bonne tenue des produits de crédit-bail en augmentation de 1,31 milliard de FCFA ». Son résultat financier net d'impôt est de 714 millions de FCFA en 2020, en baisse de 29%, « principalement du fait d'un coût du risque en hausse, en raison du contexte [pandémique] ».

Assurance automobile : le ministre des Finances met un terme à la pratique d'un prélèvement indu par les assureurs

Le 11 août 2021, le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motazé (photo), a, dans une lettre circulaire, enjoint les responsables des compagnies d'assurance en activité au Cameroun, de mettre un terme à un prélèvement de 1000 FCFA imposé aux automobilistes, au moment de la souscription de l'assurance automobile.

« Suite à une concertation avec les présidents des syndicats nationaux de transports publics de voyageurs, il m'est revenu que vous prélevez aux assurés une somme supplémentaire de 1000 FCFA lors de la souscription des polices d'assurance de responsabilité civile automobile obligatoire, au titre de leur contribution aux charges de fonctionnement de la commission tripartite Etat-assureurs-syndicats… A cet effet, j'ai l'honneur de préciser à votre attention que ce prélèvement est indu », écrit Louis Paul Motazé.

Après avoir rappelé que les charges de fonctionnement de la commission tripartite Etat-assureurs-syndicats doivent être exclusivement supportées par l'Association des sociétés d'assurance du Cameroun (Asac), ce membre du gouvernement demande aussitôt aux assureurs *« de mettre immédiatement un terme à cette pratique illégale »*.

Cette décision a été saluée par la Fondation camerounaise des consommateurs (Focaco), qui se réjouit de ce que *« le ministre des Finances vient de rétablir les droits longtemps bafoués des consommateurs des produits d'assurance »*.

Financement des PME : l'offensive d'Investisseurs et Partenaires au Cameroun

En une vingtaine d'année d'existence, Investisseurs et Partenaires (I&P) revendique le financement de 170 petites et moyennes entreprises (PME) à travers l'Afrique. Mais rien qu'une dizaine de ces entreprises sont situées au Cameroun alors que les PME constituent 90% du tissu des entreprises du pays. Pour I&P, *« groupe dédié au financement et à l'accompagnement des start-ups et PME d'Afrique subsaharienne »*, les marges de progression restent donc *«énormes »*.

Pour faire bouger les lignes, le capital-investisseur, présent au Cameroun depuis 2012, a créé dans le pays, en février dernier, un poste de directeur délégué. Il échoit au Camerounais Vivian Tchatchueng, jusqu'ici gestionnaire du portefeuille au Cameroun et en Afrique centrale. Il revient donc à cet ingénieur en maintenance industrielle et productique de piloter la stratégie nationale de I&P au Cameroun avec en ligne de mire l'accroissement du portefeuille. Celui-ci est aujourd'hui composé de Pigier Cameroun, Carrières du Moungo, Cameroun Breuvage, Kawtal, Genemark, Acep Cameroun, ITG Store et Biotropical.

Sensibilisation

À en croire Vivian Tchatchueng, l'un des piliers de cette stratégie sera la sensibilisation en vue de démocratiser le capital-investissement. Car, explique celui qui cumule une dizaine d'années d'expérience dans l'accompagnement des PME sur le continent, « le capital-investissement n'est pas très répandu au sein de la communauté des entrepreneurs au Cameroun ». Et pourtant soutient I&P, la prise de participation dans les entreprises est le mode de financement le plus adapté aux PME du pays.

« Le système classique de financement offre beaucoup plus de solutions de financement de fonctionnement, sans accompagner les PME dans leur transformation organisationnelle et managériale. Le capital-investissement vient justement offrir la possibilité de financer les investissements sur le moyen et long terme ; et en plus, accompagne chaque PME dans l'amélioration de sa gouvernance, de sa structuration, de son fonctionnement. D'où le rôle crucial et adapté de ce mode de financement pour les PME du Cameroun », explique le directeur délégué qui multiplie les initiatives de sensibilisation.

Multiples obstacles

La dernière en date est cette rencontre organisée le 21 juillet à Douala avec les entrepreneurs (voir photo et vidéo). En ligne de mire : « le sens de « possessivité » très présent au sein des entrepreneurs au Cameroun, qui ne souhaitent pas toujours ouvrir leur capital à des tiers pour partager le risque entrepreneurial, or un capital-investisseur par principe à besoin de prendre des parts ou actions au sein de l'entreprise pour pouvoir déployer plus efficacement son modèle de financement-accompagnement ». Pour rassurer sur cette question, I&P à deux arguments : *« nous n'envisageons pas de prendre le contrôle des entreprises et nous prenons toujours des participations minoritaires que nous revendons au bout de 5 ans »*, répète Vivian Tchatchueng aux promoteurs de PME.

Mais la communication seule ne suffira pas tant les obstacles au développement du capital-investissement sont encore nombreux au Cameroun. Il faudra en plus constituer une masse critique d'acteurs en capital-investissement visant les PME, améliorer l'environnement des affaires, s'attaque à la faible structuration de certaines filières, au secteur informel et à la variabilité du système fiscal, liste-t-on chez I&P. Un engagement de l'État est donc clairement sollicité.

AGRICULTURE

La SNI se prépare à lancer un projet intégré de production et de transformation du maïs dans la localité de Ntui

La Société nationale d'investissements (SNI), bras séculier de l'Etat du Cameroun dans l'investissement productif, recherche activement un cabinet devant réaliser les études de faisabilité d'un projet intégré de production et de transformation du maïs dans la localité de Ntui, située dans la région du Centre du pays. A cet effet, l'entreprise publique a lancé, le 24 août 2021, un appel international à manifestation d'intérêt en direction des potentiels prestataires.
Concrètement, le projet en gestation comprend, apprend-on, des champs pour la production du maïs et des semences améliorées, ainsi qu'une unité de transformation pour la production du gritz de maïs et du pop-corn. Cette initiative de la SNI permettra non seulement de densifier le portefeuille des entreprises publiques dans le pays, mais aussi d'augmenter la production locale des dérivés du maïs, notamment le gritz, dont les quantités actuelles ne parviennent pas à satisfaire la demande des entreprises brassicoles.
Au demeurant, le projet que peaufine la SNI a été devancé par celui du groupe SABC. En effet, le leader du marché brassicole au Cameroun inaugure, en principe, au mois de septembre 2021, une unité de production de gritz de maïs d'une capacité de 30 000 tonnes par an. Elle a été construite dans la localité de Mbankomo, située à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé, la capitale camerounaise. Portée par sa nouvelle filiale, la Compagnie fermière du Cameroun (CFC), cette usine d'un coût global de 18 milliards de FCFA permettra au groupe SABC de mettre un terme à ses importations de cette matière première. L'entreprise achète déjà annuellement 10 000 tonnes de gritz auprès de Maïscam, agro-industrie basée dans la partie septentrionale du Cameroun.
Mais, pour parvenir au niveau de production souhaité, l'usine de la CFC devra acheter chaque année quelques 60 000 tonnes de maïs brut, auprès des producteurs locaux que se propose d'encadrer la SABC. Pour ce faire, ces producteurs doivent développer au moins 12 000 hectares de plantations. D'où l'intérêt du projet de la SNI, qui pourrait non seulement aider dans l'approvisionnement en semences améliorées, mais aussi en matière première, en fonction des propres besoins du projet de Ntui.

Le Cameroun exporte 70% de sa production de riz au Nigeria, selon une étude du Bureau de mise à niveau des entreprises

Selon l'étude sur le positionnement stratégique de la filière fabrication des produits à base de céréales, que vient de rendre public le Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) camerounaises, 70% de la production locale du riz est exportée vers le Nigeria. Cette situation est dictée, apprend-on, par « des problèmes de transport et de la qualité des produits (taux élevés d'impuretés et de brisures, etc.) », souligne l'étude.
En effet, les coûts du transport rendent très peu compétitif le riz local sur le marché camerounais. Cette réalité a d'ailleurs provoqué la suspension des opérations de ventes promotionnelles du riz local initiées par le ministère du Commerce, en direction des populations des régions méridionales du pays.
Selon les responsables de la Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (Semry), principal producteur local et partenaire du gouvernement dans le cadre de l'opération sus-mentionnée, il devenait financièrement intenable de transporter des cargaisons de riz de Yagoua pour Yaoundé, et de vendre le produit aux prix souhaités par le gouvernement.
Par ailleurs, l'importance des exportations du riz camerounais vers le Nigeria s'explique par la situation géographique des bassins de production par rapport à ce pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, selon le BMN, les régions de l'Extrême-Nord et du Nord du Cameroun, qui partagent une longue frontière avec le Nigeria, abritent, à elles seules, 84% des superficies aménagées pour la production du riz dans le pays. 44% de ces superficies sont à l'Extrême-Nord, où est implantée la Semry.
Du coup, bien qu'encadrés par la Semry et recevant des appuis multiformes de cette entreprise publique, nombre de producteurs locaux exportent généralement leur paddy (riz non décortiqué) vers le Nigeria. Ceci, expliquent des sources locales, en raison non seulement des prix compétitifs pratiqués par les acheteurs nigérians, mais aussi de l'insuffisance des décortiqueuses dans ce bassin de production camerounais, alors que ces équipements foisonnent chez le voisin nigérian.

Maïs : chaque année, le Cameroun exporte en moyenne 500 000 tonnes de sa production vers les pays de la zone Cemac

Dans une étude relative au positionnement stratégique de la filière fabrication des produits à base de céréales au Cameroun, le Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) révèle que le pays exporte en moyenne, chaque année, une cargaison de 500 000 tonnes de maïs vers les pays de la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale). Ces exportations, souligne l'étude, représentent 23% de la production nationale.

Au demeurant, alors qu'il exporte une bonne partie de sa production vers les pays voisins, le Cameroun importe abondamment la même céréale, pour combler son déficit estimé à 200 mille tonnes (2,8 millions de tonnes produites en 2020 sur une demande estimée à 3 millions de tonnes par le ministère de l'Agriculture, NDLR) et satisfaire les besoins de consommation locale. Pour preuve, à en croire les données de la direction générale des douanes du ministère des Finances, au cours de l'année 2019, le pays a importé 60 000 tonnes de maïs en provenance d'Ukraine.

En dépit de son statut hybride d'importateur et d'exportateur de maïs, la majeure partie de la production locale de cette céréale au Cameroun est destinée à la consommation des ménages. *« Cette production est majoritairement destinée à l'autoconsommation (1 300 000 tonnes, soit 58% de la production), (…) à l'alimentation animale (350 000 tonnes, soit 16%) et, enfin, l'approvisionnement des agro-industries locales (à hauteur 50 000 tonnes, soit 2%) »*, détaille l'étude présentée ce 25 août 2021 à Douala par le BMN.

À en croire les experts de cette structure qui fait office de bras séculier de l'État du Cameroun en matière de développement des entreprises, le maïs est la 3e denrée alimentaire produite au Cameroun, après le manioc et la banane plantain. Il est, en même temps, la céréale la plus consommée dans le pays, *« loin devant le riz et le sorgho »*, apprend-on.

Les plus gros consommateurs de maïs du pays se recrutent dans la partie septentrionale, où les céréales font partie des habitudes alimentaires. Dans le détail, chaque habitant des régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua consomme en moyenne 80 kg de maïs par an en zone rurale, contre 60 kg en moyenne en zone urbaine. Le volume de consommation dans la partie Sud (exception faite des régions du Nord-Ouest et de l'Ouest où la consommation atteint 50 kg par an et par habitant) du pays oscille entre 6 et 8 kg par an et par habitant, selon l'étude du BMN.

Gaz domestique : les distributeurs demandent à la SNH d'augmenter sa production

La Société nationale des hydrocarbures (SNH) vient de publier les résultats d'une enquête satisfaction menée en mai dernier auprès des distributeurs (SCTM, Aza Afrigaz, Sedecam, Stargas, Infotech, Bocom et Green Oil) quant à l'apport de son dépôt de gaz de pétrole liquéfié (GPL) de Bipaga, dans la région du Sud-Cameroun, sur la fourniture du gaz domestique.

Dans leurs réponses, ces distributeurs ont formulé des propositions pour améliorer les prestations dudit dépôt. *« Elles concernent notamment l'installation d'un pont-bascule, la présence du client lors de l'étalonnage des compteurs et le souhait de voir augmenter la production et la capacité de stockage du dépôt, ainsi que le nombre de baies de chargement »*, apprend-on. Plus globalement, *« ils souhaitent que la SNH poursuive le développement des projets gaziers pouvant permettre la production de GPL, afin d'accroître l'offre nationale en ce produit »*, rapporte la société pétrolière publique.

Mis en service en 2018, le dépôt GPL à Bipaga a fourni 25 092 tonnes métriques (TM) de GPL au marché local en 2020, contribuant ainsi à hauteur de 16,93% à l'approvisionnement national, selon les données de la SNH. *« Les livraisons de l'année 2021 devraient s'élever à 34 000 TM, grâce notamment à l'optimisation du processus de traitement du gaz naturel issu du champ Sanaga Sud »*, informe la société.

Depuis que le Cameroun est entré dans le cercle fermé des producteurs du gaz naturel liquéfié en 2018, une partie dudit gaz est transformée sur place pour être servie aux ménages. Pour autant, cela ne suffit pas à satisfaire la demande locale en gaz domestique. Le pays est alors obligé de recourir aux importations. À preuve, pour couvrir ses besoins en 2021, le Cameroun a déjà planifié d'importer 120 000 tonnes métriques de gaz domestique.

En 2022, la production camerounaise de GNL va passer de 1,2 à 1,4 million de tonnes par an

Comme prévu dans le contrat les lie, les parties engagées dans la production de gaz naturel liquéfié dans les eaux de Kribi au Cameroun, se sont mises d'accord pour augmenter la production, trois ans après son coup d'envoi.

Au Cameroun, le producteur de GNL Golar et ses partenaires Perenco et Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), ont annoncé qu'en 2022, ils accroitront la production de l'usine flottante de production de gaz naturel liquéfié Hilli Episeyo. Celle-ci passera de 1,2 million de tonnes par an à 1,4 million de tonnes par an.

L'approvisionnement du gaz supplémentaire devrait être assuré par le champ Sanaga Sud, situé au large de Kribi.

« Nous sommes heureux d'annoncer une utilisation accrue de la capacité de notre FLNG, débloquant ainsi une valeur intrinsèque pour nos actionnaires en utilisant davantage les 2,4 millions de tonnes de capacité de liquéfaction de Hilli. L'accord est conforme à notre stratégie qui est d'accroître notre exposition au GNL et au gaz en amont. C'est un témoignage supplémentaire du solide bilan de Hilli, qui affiche un temps de fonctionnement commercial de 100 % depuis sa livraison en 2018. Aussi, nous rapproche-t-il de notre objectif d'atteindre la pleine utilisation de la capacité de l'usine. », a déclaré Karl Fredrik Staubo, PDG de Golar

Il faut savoir que les parties prenantes au projet ont toujours l'option d'augmenter l'utilisation de la capacité du FLNG jusqu'à 200 000 tonnes supplémentaires de GNL par an, à partir de janvier 2023 jusqu'en 2026, date de la fin de la phase initiale d'exploitation de l'usine. Cette option doit être confirmée au cours du troisième trimestre de 2022.

Perenco et SNH qui opèrent en amont, ont l'intention de forer et d'évaluer deux ou trois puits de gaz naturel supplémentaires cette année et de moderniser les installations en amont en 2022 afin de soutenir de nouvelles augmentations soutenues de la production à partir de 2023.

TIC & TELECOM

GSMA conseille aux entreprises de s'associer afin réduire les coûts et booster le commerce électronique dans la CEEAC

Dans son récent rapport sur le commerce électronique dans la CEEAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Tchad, Guinée équatoriale, Sao Tomé, RD Congo, Rwanda, Burundi, Angola) en 2021, GSMA (organisme qui regroupe les opérateurs télécoms dans le monde) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) suggèrent aux entreprises de se regrouper lors des commandes d'articles afin de réduire les coûts et booster le commerce électronique.
L'organisme prend l'exemple de Trade Good Malabo. Située à Malabo, cette association compte 13 membres qui vendent divers produits, notamment des cosmétiques, des produits informatiques, des produits d'éclairage et des billets d'avion en ligne. *«L'association apporte son aide en regroupant les commandes d'importations en provenance de Chine et de Dubaï pour les revendre sur le marché local. Un partenaire logistique commun transfère les produits du port du Cameroun [Douala] à la Guinée équatoriale. L'association aide également à trouver des partenaires étrangers et à accéder aux services locaux, tels que les comptables, les fiscalistes et l'immobilier»*, explique le rapport.
Pour GSMA, cet exemple de collaboration entre des entreprises basées en Guinée équatoriale permet à coup sûr de réduire les coûts des commandes. Et que cela pourrait être copié par d'autres États membres de la CEEAC, une région à la traîne en matière de commerce électronique. À preuve, selon l'indice 2021 du commerce électronique entre entreprises et consommateurs (B2C) de la Cnuced, qui évalue l'état de préparation de 152 nations pour les achats en ligne, aucun des 11 États membres de la CEEAC ne figure dans le top 100.
La Fondation pour la promotion du commerce électronique en Afrique apporte son soutien aux PME pour les encourager à s'associer. *« Elle a organisé des ateliers au Cameroun et en Guinée équatoriale pour expliquer les avantages de la collaboration et a prodigué des conseils sur la création d'associations et de consortiums aux entreprises désireuses de créer des entreprises de commerce électronique »*, indique le rapport. Trade Good Malabo est d'ailleurs un exemple d'association réussie qui a obtenu son immatriculation grâce au travail de la Fondation.

Patrick Benon nouveau DG d'Orange Cameroun en remplacement de Frédéric Debord

L'opérateur des télécoms français Orange a procédé, ce 27 juillet, au remplacement de Fréderic Debord au poste de directeur général de sa filiale au Cameroun, au terme des conseils d'administration de ses filiales tenues à Casablanca au Maroc.
Ainsi, apprend-on du communiqué final des travaux, Patrick Benon actuellement DG d'Orange Botswana est nommé directeur général d'Orange Cameroun. Il succède à Frédéric Debord muté du côté de Madagascar. Là-bas, il remplace Michel Degland nommé directeur général adjoint de Mauritius Telecom.
« Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité internationale du Groupe et interviennent, pour chacune d'entre elles, à l'issue du mandat des sortants. Ces prises de fonctions seront toutes effectives en septembre 2021 », renseigne Orange.
La nomination d'un nouveau DG de la filiale d'Orange au Cameroun intervient dans un environnement particulier. En effet, M. Debord est muté au moment où il est sous le coup de poursuites judiciaires.

TRAVAUX PUBLICS

Projet de 55 ponts métalliques : Nganou Djoumessi veut relancer les travaux, après deux ans d'arrêt

Le ministre des Travaux publics (Mintp), Emmanuel Nganou Djoumessi (photo), a présidé, le 21 juillet par visioconférence, une réunion en vue de la reprise des travaux de construction de 55 ponts métalliques au Cameroun, à l'arrêt depuis deux ans.

« Relancer, puis achever le projet de construction de ponts métalliques sur l'étendue du territoire ; tel est l'objectif visé par le gouvernement », a-t-on appris au cours de cette réunion.

Pour ce faire, *« une mission conjointe constituée du partenaire financier, du constructeur Ellipse project SAS France, pour évacuer certains préalables avant la reprise des travaux sur les sites où les travaux avaient été interrompus depuis deux années va s'effectuer »*, a indiqué le Mintp. Sans plus de détails.

En outre, a indiqué Nganou Djoumessi, le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire devra signifier l'intérêt du gouvernement pour la réactivation de la ligne de financement correspondante à madame le directeur des financements de Société Générale, le partenaire financier de ce projet.

La livraison des 19 premiers ponts métalliques était prévue pour le 30 mars 2020 pour un coût de 28 milliards de FCFA. En effet, Geoffray Terrain, directeur du projet au sein d'Ellipse Projects, avait déclaré en avril 2019 que 19 ouvrages étaient déjà en cours de construction. Le responsable avait alors annoncé l'achèvement de 14 ouvrages en 2019 et de cinq autres vers le 30 mars 2020.

Mais lors de son passage à l'Assemblée nationale, le 1er décembre 2020, le ministre des Travaux publics a déclaré que les travaux qui ont démarré sur 17 ouvrages ont plutôt un taux d'avancement de 27% avec un pont entièrement construit à Bella entre Elogbatindi et Bipindi (région du Sud). Et que deux autres devaient également démarrer après le renouvellement du financement dont la procédure était en cours.

Le projet de construction de ponts métalliques, d'une longueur variant de 27 à 150 m, en sections préfabriquées modulaires, conçus par Acrow Corporation USA, a pour but de faciliter l'accès à certaines grandes zones de production du Cameroun. Il est prévu la construction de 11 ponts métalliques dans la région de l'Est et 9 dans le Nord-Ouest. Les régions de l'Ouest et du Sud devraient chacune avoir 7 ponts, les régions de l'Adamaoua et du Centre 5 ponts chacune, la région du Sud-Ouest 4 ponts, le Littoral 3 ponts et les régions du Nord et de l'Extrême Nord 2 ponts chacune.

Le projet de conception et réalisation des ponts métalliques résulte de la coopération avec Eximbank-USA pour les éléments métalliques préfabriqués par Acrow Coporation et avec la Société Générale-France pour les études. L'implantation et l'accompagnement du maître d'ouvrage sont de la responsabilité de Ellipse France.

C'est en décembre 2014 qu'Eximbank USA s'est positionnée dans ledit projet comme étant le garant de 25 milliards de FCFA, sur l'accord de prêt d'un montant total de 46 milliards de FCFA signé entre le Cameroun et le groupe bancaire français, Société Générale.

LE BASKETTEUR CAMEROUNAIS JOËL EMBIID PROROGE SON CONTRAT EN NBA DE 4 ANS, POUR 109,7 MILLIARDS DE FCFA

Joël Embiid, basketteur camerounais drafté en 2014 par les Sixers de Philadelphie, club de la NBA, le célèbre championnat américain, vient de proroger son contrat pour une durée de 4 ans. Ce contrat d'un montant de 196 millions de dollars (109,7 milliards de FCFA), qui débute au cours de la saison 2023-2024 et s'achève en 2026-2027, permet au pivot camerounais des Sixers de bonifier de 26,9 milliards de FCFA le deal avec son club. En effet, le contrat en cours, fruit d'une première prorogation de 5 ans signée en 2017, est de seulement 147,7 millions dollars, soit un peu plus de 82 milliards de FCFA. Mieux, apprend-on, le nouveau contrat de type « supermax » que vient de décrocher le basketteur camerounais le met à l'abri des aléas d'une blessure. En effet, souligne ESPN, une plateforme américaine d'information, très au fait de l'actualité de la NBA, *« ce contrat est entièrement garanti, et comprend une option du joueur pour la dernière année. Mais, il n'inclut pas les mêmes dispositions protégeant les Sixers en cas de blessure catastrophique au bas du dos ou aux pieds d'Embiid, comme le contrat de 147,7 millions de dollars sur cinq ans qu'il a conclu en 2017 »*. En effet, pour cause de blessure, Joël Embiid a connu un début de carrière très difficile en NBA. Ce qui a amené son club à se prémunir, en intégrant dans ses premiers contrats des clauses protégeant les Sixers en cas de blessure du pivot camerounais. Mais, *« depuis la saison 2017-2018, Embiid a évité le genre de blessures qui ont bloqué le début de sa carrière. La plus longue séquence de matchs qu'il a ratée en une saison a été les 11 matchs ratés au printemps dernier, à cause d'une contusion osseuse au genou gauche »*, rapporte ESPN.

En plus d'accroître substantiellement les revenus du joueur (261 millions de dollars, soit 146,2 milliards de FCFA sur la période du contrat), ce contrat permettra certainement au basketteur camerounais d'investir davantage dans la Fondation lancée dans son pays. *« Là-bas (au Cameroun, NDLR), il y a beaucoup de pauvreté. Beaucoup de gens n'ont pas beaucoup de choses (...) J'ai l'impression que j'ai besoin de faire beaucoup de choses là-bas »*, avait-il confié après la première prorogation de son contrat avec le Sixers, en octobre 2017.

Un an après cette prorogation, notamment en septembre 2018, Joël Embiid, 27 ans en cette année 2021, devenait le pivot le mieux payé de la célèbre NBA. Grâce à un contrat de 5 ans conclu avec l'équipementier américain Under Armour. Ce fabricant de T-shirts et de chaussures de basket, basé à Baltimore, remplaçait ainsi Adidas, firme avec laquelle le pivot camerounais était jusque-là sous contrat.

Brice R. Mbodiam

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

TOUS UNIS !